



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à 18 heures et 30 minutes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 8 décembre 2022, s'est rassemblé à l'espace Bouteiller à Chantilly sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

Étaient présents : Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Florence WOERTH à François DESHAYES, Tony CLOUT à Corry NEAU, Françoise COCUELLE à Caroline GODARD, Serge LECLERCQ à Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT à Jeanou MOREAU, Christine KLOECKNER à Manoëlle MARTIN, Alexandre GOJJARD à Valérie CARON, Florence WILLI à Nicolas MOULA, Laurent AGOSTINI à Jean-Michel BARBIER, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD.

Étaient absents/excusés : Éric AGUETTANT, Frédéric SERVELLE, Christine COCHINARD, José HENRIQUES.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant : 26*

Pouvoirs : 11

Votants : 37

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * *

DEL 2022/105 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 16 novembre 2022.

* * *

DEL 2022/106 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Rapporté, à l'unanimité, la délibération du 16 novembre 2022 approuvant les modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par les communes de la CCAC l'ayant instauré à la communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- 100 € pour les communes inférieures à 2.500 habitants,
- 300 € pour les communes situées entre 2.500 et 5.000 habitants,
- 500 € pour les communes de plus de 5.000 habitants.

Décidé, à l'unanimité, de notifier la présente délibération aux communes membres et aux services fiscaux.

* * *

DEL 2022/107 AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2023

Autorisé, à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre : Fabrice BOULAND et 1 abstention : Jean-Claude LAFFITTE), le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et selon les montants énoncés dans les tableaux ci-dessus.

* * *

DEL 2022/108 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Pris acte, à l'unanimité, du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 du budget principal.

* * *

DEL 2022/109 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023 DU BUDGET ANNEXE
« SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS »

Pris acte, à l'unanimité, du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 au budget annexe du « Service public d'élimination des déchets ménagers ».

* * *

DEL 2022/110 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET GENERAL

Approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°3 au Budget général pour 2022,

* * *

La séance est levée à 20h45.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 20 décembre 2022.



Le Président,

François DESHAYES